



Le Teich, jeudi 12 avril 2018

---

## Communiqué de presse

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon  
sera présent au Salon nautique d'Arcachon



## Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon au Salon nautique d’Arcachon

Du vendredi 13 au lundi 16 avril 2018, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon sera présent pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive au Salon nautique d’Arcachon. L’occasion pour le Parc naturel marin de venir à la rencontre des professionnels et du grand public pendant ces 4 jours dédiés au nautisme et aux activités liées au monde de la mer.

Le Parc naturel marin s’est associé à l’édition 2018 du Salon nautique qui contribue, par ses messages et les actions dont il fait la promotion, à plusieurs finalités de son plan de gestion : comprendre l’espace maritime et le pratiquer pour mieux le protéger, développer des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin, sont notamment des enjeux importants du plan de gestion du Parc naturel marin, de même que la conciliation des activités et la contribution à l’économie locale avec notamment des secteurs d’activité maritimes diversifiés et dynamiques.

Le stand du Parc naturel marin sera situé le long de l’allée centrale entre le « pôle traditionnel » et le « pavillon innovation et artisans du nautisme ». Les visiteurs pourront ainsi échanger tout au long de ces 4 journées avec l’équipe sur les missions du Parc naturel marin, et notamment celles en lien avec la navigation et des activités de loisirs en mer et sur la mise en œuvre du plan de gestion récemment approuvé pour une durée de 15 ans.

## Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon

Créé le 5 juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon est une **aire marine protégée** qui répond aux objectifs de **connaissance**, de **protection** du milieu et des patrimoines marins, et de **développement durable** des activités maritimes.

Situé sur la côte sableuse d’Aquitaine, il comprend **435 km<sup>2</sup> d’espace marin** englobant la lagune du Bassin et les eaux atlantiques jusqu’à 3 milles nautique au large.

Le Parc naturel marin est géré par son **conseil de gestion** (56 membres), qui réunit des élus des collectivités locales (dont les 10 communes littorales du Bassin), les services de l’Etat, des professionnels de la mer (pêche, ostréiculture, nautisme), des associations d’usagers de loisirs (plaisance, plongée, pêche, chasse), des associations de protection de la nature des gestionnaires d’espaces naturel, et des scientifiques.

Pour mener à bien ses actions, le Parc naturel marin bénéficie de moyens humains, financiers et matériels mis à disposition par l’**Agence française pour la biodiversité**, un établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le **plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon** a été approuvé par le conseil d’administration de l’Agence française pour la biodiversité en septembre 2017.

**Retrouvez plus d'informations sur le site web :**  
[www.parc-marin-bassin-arcachon.fr](http://www.parc-marin-bassin-arcachon.fr)

Téléchargez les photos du communiqué de presse sur la médiathèque en ligne  
à l'adresse suivante :  
<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWRWH4L4IUU91653>

**La mention des crédits photos est obligatoire.**

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la participation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon aux Journées européennes du patrimoine éd. 2017 à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

**Contact presse**

**Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

Nathalie THIERS, chargée de communication et de sensibilisation

[nathalie.thiers@afbiodiversite.fr](mailto:nathalie.thiers@afbiodiversite.fr) - 06 61 30 49 70